



L'INFO

À CHÂTILLON-COLIGNY • N°04

ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE,
DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES,
TÉLÉPHONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



LANCEMENT DE L'ÉTUDE
DU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE
PAR L'ÉPAGE DU BASSIN DU LOING

ZOOM SUR LA VILLE



- ➔ École de musique : nouveau fonctionnement
- ➔ Fresque : Rature One joue la carte de la rose et de l'eau

Chères Châtillonnaises, Chers Châtillonnais,

L'automne arrive et clôture la première édition de la saison d'animations festives et culturelles relayée par « l'Agenda des sorties » sur notre commune : terrasses en fête, animations par le Comité des Fêtes, expositions et événements à l'atelier-Galerie IF, etc. Malgré l'annulation de la grande brocante, cet été nous a permis de partager des moments de convivialité et d'échanges dans de meilleures conditions sanitaires. L'important tissu associatif reprend également ses marques après plus d'une année de difficulté : chacun pourra trouver dans le tout nouveau guide des associations (disponible à la Mairie ou sur le site internet) une activité sportive, d'entraide, de loisirs ou culturelle pour l'année scolaire 2020-2021.

La fin de l'année sera marquée par la préparation du chantier de la place du Pâtis et par différents travaux de voirie, dont certains sont en cours, pour améliorer notre cadre de vie.

Bel automne à tous,
Florent De Wilde • Maire de Châtillon-Coligny



PROGRAMME DE VOIRIE 2021



Le programme de voirie pour l'année 2021 est en cours et devrait se finaliser courant octobre.

Les travaux sont financés par la Communauté des Communes (voirie) et la Commune (trottoirs) :

- > Réfection des voiries et trottoirs rue Jean Goujon, rue Saint Pierre, passage Saint Pierre et rue de la Libération.
- > Réfection des voiries rue Belle Croix, rue de la station d'épuration, route de la Borde et rue du Château.



TERRASSES EN FÊTE : DES CONCERTS EN VILLE TOUT L'ÉTÉ

Afin d'encourager les restaurateurs et cafetiers de la Commune à organiser des événements festifs tout au long de l'été, la municipalité a contribué au financement de concerts, compte tenu de la période difficile qu'ils ont pu traverser pendant plusieurs mois. Tout l'été, les terrasses Châtillonnaises se sont animées avec un programme coordonné par la municipalité.

COURS & JARDINS ENTROUVERTS

5 pièces de théâtres et 5 musiciens ont investis 5 jardins et cours de la commune pendant une journée. Une première édition qui a accueilli habitants de Châtillon et d'ailleurs dans des lieux atypiques ouverts pour l'événement par des propriétaires privés. Violon, théâtre d'improvisation, chant, saynète etc, la variété des représentations était de mise.



FRESQUE ARTISTIQUE DE LA CAPROGA : RATUR ONE JOUE LA CARTE DE LA ROSE ET DE L'EAU

Inaugurée le 11 septembre dernier, « *L'Aurore* » est l'œuvre de l'artiste **Ratur One**. Chacun a pu admirer la qualité du travail réalisé par l'artiste qui a passé près de sept jours pour peindre l'un des silos de la CAPROGA. Vitrine artistique et touristique pour notre commune, l'événement d'inauguration « **Fresque, Musique & Compagnie** » a réuni de nombreux Châtillonnais autour des ateliers d'initiation à la musique et au street art pour les parents et enfants ainsi que lors du concert du samedi soir.

Cette fresque a vocation à s'insérer dans le parcours de « la Route de la Rose » porté par Tourisme Loiret et pour lequel la Commune finalise le projet de candidature.

Le coût total du projet est de 12 448,36 € TTC (fresque et événement), il a été financé par différents partenaires pour un montant total de subventions octroyées de 10 178 € (Tourisme Loiret, Communauté des Communes et Département du Loiret). Le reste à charge pour la Commune de Châtillon-Coligny est donc de 2 270,36 € TTC.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, TÉLÉPHONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vous l'avez peut-être remarqué, les travaux de dépose et d'enfouissement des réseaux aériens ont démarré et sont conduits par la société SOMELEC. Ces travaux sont complétés par des changements de branchement d'eau (suppression du plomb) effectués par le Groupement Intercommunal Châtillon et Sainte Geneviève ainsi que par des travaux de reprise d'enrobé effectués par le Conseil départemental du Loiret.

FAUBOURG DE MONTARGIS

Du 13 septembre et pendant une durée d'environ 8 mois : interdiction de circuler et de stationner (sauf riverains, services de secours, la Poste et service de collecte des ordures ménagères) faubourg de Montargis de la rue du Général Gudin à la rue Jean Jaurès. Déviation par la route de la Chapelle, rue Colette et faubourg Beauregard.

RUE DES BOUCHERIES

Du 20 septembre et pendant une durée de plusieurs mois : interdiction de circuler et de stationner. Il est conseillé aux riverains de stationner l'ensemble de leurs véhicules en dehors des garages de la rue. Déviation par la rue de Condé et par la rue Mac-Mahon.

DÉMÉNAGEMENT À VENIR



POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Installés principalement place du Pâtis à Châtillon-Coligny, les services techniques municipaux occupent de nombreux bâtiments municipaux vétustes et de nombreux espaces sont utilisés à plusieurs endroits de la commune pour le stockage.

La Commune et la Communauté des Communes se sont associées afin d'acquérir un bâtiment à la vente dans la zone des Écorces. **Ce site permettra de regrouper l'ensemble des services techniques et leurs matériels dans des locaux sécurisés et adaptés aux conditions de travail des agents.**

ACTIONS À VENIR

- **Élaboration de l'esquisse** de la Place du Pâtis suite à la concertation des habitants avec le paysagiste désigné par le Conseil municipal,
- Préparation du **diagnostic archéologique** préventif sur la place du Pâtis,
- Groupe de travail municipal afin d'intégrer le réseau « *Petite Cité de Caractère* »,
- Installation d'une caméra de vidéo-protection complémentaire sur la Commune,
- **Réfection des toitures** des bâtiments associatifs de la rue Eugène Lemaire – *deuxième phase*,
- Mise à niveau de la signalisation des rues et des panneaux de circulation routière et installation de nouveaux bacs pour le fleurissement sur la Commune,
- Mise en place d'une **action de prévention auprès des jeunes en difficulté** avec l'association ESPACE,
- **Installation du Conseil municipal des Jeunes**,
- Déménagement des services techniques municipaux dans la zone d'activité des écorces,
- Lancement par la Communauté des Communes de **l'étude sur la connaissance des réseaux** d'eau pluviale, d'eau potable et d'assainissement en vue du transfert de compétence à terme,
- Travaux de mise aux normes à la station d'épuration et au château d'eau par le Groupement Intercommunal Châtillon-Sainte Geneviève,
- **Rencontre des habitants avec les élus** dans les différents quartiers de la commune.



LE VESTIAIRE MUNICIPAL VOUS ACCUEILLE DANS SON NOUVEAU LOCAL

Le vestiaire municipal a déménagé rue Eugène Lemaire (à côté de l'école élémentaire) afin de bénéficier de locaux salubres et mieux aménagés. Les bénévoles du centre communal d'action sociale vous accueillent le samedi après-midi.

Il permet l'accès gratuit aux familles châtillonnaises à des vêtements pour enfants et adultes et à du linge de maison.

Le vestiaire collecte également les vêtements pour adultes, enfants et bébés et le linge de maison.



LES DÉCHETS SAUVAGES : QUELQUES RAPPELS !

Malgré quelques améliorations, les poubelles s'exposent toujours en centre-ville, en dehors des jours de collecte ou en dehors des bacs prévus à cet effet. Matelas, meubles, vêtements... Le civisme est pourtant à la portée de tous pour le bien-être de tous les habitants.

Nous rappelons que les dépôts sauvages ou effectués en dehors des jours de collecte font l'objet d'une verbalisation et d'une facturation pour enlèvement des déchets par les services techniques municipaux.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT SUR LA COMMUNE LE MERCREDI

Depuis la fin d'année scolaire 2021, la Communauté des Communes a mis en place en lien avec la Commune un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi toute la journée afin de faciliter l'accueil des enfants des écoles. **Cet accueil se déroule dans les locaux de l'école maternelle et les enfants peuvent bénéficier du service de restauration scolaire de la commune.**

Le mercredi de 9h à 17h avec service de garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.
Renseignements et inscriptions : **Pôle de Châtillon-Coligny** - Madame Claudine HOMMEY - 02.38.96.76.10

RÉNOVATION DE LA SIGNALÉTIQUE DES CHEMINS DE RANDONNÉE



Avec ses nombreux chemins ruraux, la Commune dispose de trois circuits de randonnées praticables à pied, à vélo ou à cheval. La signalétique et le balisage de ces circuits ont été renouvelés grâce au concours de randonneurs Châtillonnais. La Commune remercie particulièrement Messieurs Marcel Clair et Philippe Ballon pour le travail (et la sueur) fournis.

ÉCOLE DE MUSIQUE : UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT À PARTIR D'OCTOBRE 2021

L'harmonie municipale de Châtillon-Coligny a depuis quelques semaines un nouveau Président, Monsieur Laurent Lepsch. Nous saluons l'engagement d'André Marbotte pendant toutes ces années au service de la musique : enseignement, animation et loisirs des Châtillonnais.

La municipalité s'est mobilisée au côté de l'harmonie municipale afin que l'école de musique conserve son activité. L'activité est reprise par la section « école de musique » de SLC, sous la coresponsabilité de Marie-Céline Gressin et Sylvain Dupré. **Les cours ont lieu dans la salle Coligny, place Coligny (au-dessus de l'office de tourisme).**

Pour l'année scolaire 2021-2022, de nouveaux enseignements sont proposés et les futurs élèves (enfants et adultes) peuvent s'inscrire pour des **cours de piano, flûte, clarinette, violon et saxophone.**

NOUVEL AMÉNAGEMENT AU CAMPING MUNICIPAL : CAMPING-CAR PARK BOOSTE LA FRÉQUENTATION

La gestion du camping municipal s'est modernisée depuis le 1er juillet 2021. La Commune a fait appel à la société Camping-Car Park afin de proposer une gestion semi-autonome du site et de bénéficier d'un réseau national spécialisé dans l'accueil des camping-caristes.

Un financement européen a été demandé pour l'installation du matériel d'accueil (borne intelligente) et quelques aménagements de voies ont été réalisés.

Depuis la réouverture du camping le 1er juillet, nous avons connu une croissance régulière du nombre de véhicules faisant étape à Châtillon-Coligny pour atteindre à ce jour plus de 600 véhicules, représentant environ 1200 (en nuitées) sur la période (+400 % par rapport à 2019). Ce nouveau fonctionnement est une première étape pour améliorer l'accueil sur notre camping municipal (développement de l'accueil cyclo touristique à venir).

BON À SAVOIR

OUVERTURE DE LA MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS « LE PARADIS DES BOUT'CHOUX »

Depuis septembre, une toute nouvelle Maison des Assistants Maternels (MAM) a ouvert ses portes à Châtillon-Coligny, faubourg de Montargis. La « MAM » est un regroupement d'assistantes maternelles qui exercent en dehors de leur lieu de vie personnel, au sein d'un bâtiment dédié à leur activité. Ce fonctionnement permet notamment aux familles d'avoir une assistante maternelle remplaçante en cas de congés.

Les enfants des familles bénéficient d'espaces spécialement aménagés, sécurisés et d'un grand espace naturel autour de la maison.

Félicitations et bienvenue à l'association « Le Paradis des Bout'Choux ».



LANCEMENT DE L'ÉTUDE DU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE À CHÂTILLON-COLIGNY ET SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS PAR L'EPAGE DU BASSIN DU LOING

Une étude du fonctionnement hydraulique dans la traversée de Châtillon-Coligny et de Sainte-Geneviève-des-Bois a été confiée à un bureau d'étude par l'EPAGE du Bassin du Loing. Sur les communes de Châtillon-Coligny et Sainte-Geneviève-des-Bois l'eau est omniprésente avec le Loing, le Milleron et le Canal de Briare.



Sur ce secteur, ainsi que sur l'ensemble de son cours, le Loing est classé en liste 2 par arrêté préfectoral du 04 décembre 2012. **Ce classement indique que le Loing est un cours d'eau prioritaire sur lequel il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.** Cet arrêté a pour ambition de répondre aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 dont l'objectif est l'atteinte ou le respect du bon état des eaux.

Ce classement impose aux propriétaires d'ouvrages de les aménager afin de permettre la libre circulation des poissons et des sédiments de l'amont vers l'aval.

Dans ce même objectif, en 2014, un arrêté d'ouverture des vannes en période hivernale a été instauré par la Direction Départementale des Territoires du Loiret sur le cours du Loing imposant aux propriétaires privés, à VNF et aux communes d'ouvrir les vannes pour favoriser le transit sédimentaire et déterminer les dysfonctionnements potentiels.

Suite aux différents constats effectués et aux obligations réglementaires sur le Loing, l'EPAGE du Bassin du Loing lance une étude sur le fonctionnement hydraulique du secteur en analysant la répartition des débits entre le Canal de Briare, le Loing et le Milleron.

De ce fait, à partir de septembre, le bureau d'étude SEGI mandaté par l'EPAGE du Bassin du Loing, réalisera des levées topographiques, des mesures de jaugeages (débits) ainsi qu'un suivi colorimétrique afin d'identifier l'ensemble des écoulements terrestres et souterrains de ce réseau hydrographique complexe.



Le phasage de l'étude est le suivant :

SEPTEMBRE 2021 > 2^{ÈME} TRIMESTRE 2022


Analyse complète du fonctionnement à différents régimes hydrauliques (étiage, crue, ouverture/fermeture des vannes).

3^{ÈME} TRIMESTRE 2022 > 2^{ÈME} TRIMESTRE 2023

Réflexion sur les aménagements possibles afin d'améliorer la continuité écologique du Loing et du Milleron tout en maintenant une alimentation des différents bras et lancement de la consultation des entreprises pour d'éventuels aménagements.

COURANT 2022

Des permanences seront réalisées en Mairie afin de présenter les avancées du projet à la population ainsi que différentes communications dans les bulletins municipaux.



FIBRE OPTIQUE

NŒUD DE RACCORDEMENT INSTALLÉ, DÉBUT DU DÉPLOIEMENT IMMINENT

Installé par le Département du Loiret en juin dernier dans la zone des Écorces, le nœud de raccordement optique permet le déploiement de la fibre optique sur la commune.

Vous avez peut-être déjà croisé l'entreprise sur une route châtilloise ou génovéfaine et le déploiement va durer plusieurs mois.

Chaque habitation et chaque local d'activités sera desservi par la fibre optique.

« PETITE VILLE DE DEMAIN »



SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS

Dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain », la Commune a signé avec Enedis une convention pour une durée de 3 ans qui s'articule autour des objectifs suivants :

- **Mieux connaître les consommations du territoire** pour mieux consommer et cibler les programmes d'actions sur les zones les plus énergivores et évaluer leur efficacité...
- **Mieux maîtriser l'énergie**, dans le cadre des programmes de réhabilitation et d'aménagement urbain pour connaître et analyser les consommations électriques du patrimoine communal, détecter les anomalies de fonctionnement, accompagner le développement de l'autoconsommation et mener des actions d'embellissement des transformateurs,
- **Développer l'accessibilité et la mobilité** pour accompagner le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques
À suivre ...

CONTACT & HORAIRES

Mairie • Place Coligny
45230 Châtillon-Coligny

Lundi : 14h - 17h30
Mardi : 9h - 12h • 14h - 17h30
Mercredi : 9h - 12h • 14h - 17h30
Jeudi : 9h - 12h (fermé au public l'après-midi)
Vendredi : 9h - 12h • 14h - 17h30
Samedi : 8h - 12h

 02 38 92 50 11  mairie@chatillon-coligny.fr

  [VilledChatillonColigny](https://www.facebook.com/VilledChatillonColigny)  [chatillon-coligny.fr](https://www.chatillon-coligny.fr)